

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 août 2023**

---

Date de la Convocation : 02/08/2023  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 08  
Absents : 03

---

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

**Présents** : BARRAU Milène, BAYE Loïc, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.  
M. Laurent GRES a été nommé secrétaire de séance.

**N°18 : vente bâtiments au Causse**

Dans sa réunion du 22/02/2023, le conseil municipal a donné un accord de principe pour ne pas continuer le projet de rénovation des bâtiments situés au Causse dont la commune est propriétaire. Il a aussi validé la vente à un particulier qui a fait une offre d'achat par écrit.

Le cabinet de géomètres LBP a procédé à une division parcellaire en accord avec la mairie et les futurs acheteurs pour définir la parcelle mise en vente autour de la maison et de la grange.

Les bâtiments mis en vente sont maintenant situés sur la parcelle section B n°1110.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle section B n°1110 d'une superficie de 2 395m<sup>2</sup> à M. et Mme LEFEBVRE Clément et Justine au prix de 80 000€, hors frais de notaire.
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente et tout document nécessaire à ce dossier.

**N° 19 : choix maître d'œuvre pour étude rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé du 17 mai 2023 au 9 juin 2023.

Les offres ont été examinées le 19 juillet avec l'aide d'Aveyron Ingénierie.

Monsieur le maire expose l'analyse faite par les membres de la commission technique, et le classement des offres, au regard des critères fixés par le règlement de la consultation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'approuver l'analyse faite par la commission technique, et de ce fait le choix de retenir l'offre de l'équipe EFI/ATELIER MICARRE, pour un montant total d'honoraires de 15 200.00€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.
- D'autoriser également Monsieur le Maire à lancer les consultations du Contrôle Technique, du CSPS et de l'ensemble des prestations annexes nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **N°20 : avis sur arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2029**

Par délibération en date du 29 juin 2023 Ouest Aveyron Communauté a clôturé la procédure de concertation relative à l'élaboration du programme Local de l'Habitat et a arrêté le projet tel que présenté.

L'avis des communes membres de la communauté de communes est demandé dans un délai de 2 mois à compter de cette date.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLH et après avoir délibéré décide à l'unanimité :

-d'approuver le projet du PLH tel qu'arrêté par Ouest Aveyron Communauté dans sa délibération du 29 juin 2023.

## **N°21 : modification de cotisation du contrat groupe assurance des risques statutaires 2022-2025**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 novembre 2021 la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye/CNP) via un contrat groupe avec le CDG 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de 15 jours pour les agents affiliés à la CNRACL.

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité

Compte-tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, le CDG 12 nous a informé une hausse du taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

-pour une couverture tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.27%

Le taux de cotisation pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC reste inchangé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir le taux :

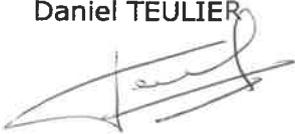
-pour une couverture tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.27%

-Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette augmentation.

## Questions diverses

- **Installation jeux** : inauguration à organiser en même temps que l'après-midi châtaigne et cidre doux, le dimanche 22 octobre 2023. Date décalée d'une semaine par rapport aux années précédentes.  
Pour donner un nom à cet espace, il est proposé de faire un tableau avec des propositions et une place libre pour que chaque habitant présent le jour de l'inauguration valide un nom ou fasse une proposition. Exemples : le jardin de Norbert, le jardin des roses (vu sur le blason de la commune), le jardin des papillons, le jardin des coccinelles...  
Voir pour ajouter un banc à côté des jeux pour enfants et pour planter des arbres.
- **Bilan voirie** :
  - Brugidou : suite au busage mis en place, de l'eau ruisselle sur la route dès qu'il pleut, inondant la maison de M. GAULTIER DE KERMOAL. En réparation, une cuvette a été faite sur le busage. Voir si son fonctionnement suffira en période de forte pluie.
  - Rien d'autre à signaler sur les autres travaux faits.
  - Drains bouchés à côté chemin qui passe entre la Rode et la Gardelle. Voir pour les prolonger jusqu'à la maison de M. GALAN.
  - Elagage à prévoir entre Le Rauzas et route de Ferrand.
- **Réunion projet suppression passage à niveau des Emboutadous** : les élus présents ont défendu la position du conseil municipal qui s'oppose à cette fermeture. C'est le Préfet qui prendra la décision. La seule discussion laissée à la commune par la SNCF est la possibilité de déplacer le chemin de randonnée et les accès aux parcelles. L'idée proposée étant que le chemin longe la voie ferrée pour rejoindre le Pouget.
- **PLUi** : les sénateurs ont voté un texte qui permet aux petites communes de bénéficier d'un plafond de terrain constructible d'un hectare. Notre commune est concernée et une rencontre est à organiser avec les propriétaires des terrains qui pourraient changer de destination.
- **Propositions diverses** :
  - Faire des panneaux avec des photos anciennes à placer devant le même lieu pour faire la comparaison entre hier et aujourd'hui.
  - Un habitant propose d'organiser du soutien scolaire pour les enfants de la commune. Préparer un questionnaire pour les familles.
  - Refaire fonctionner les fours à chaux et faire des visites guidées.

Le Maire,  
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,  
Laurent GRES

